Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 007-200039808-20230509-2023_05_002-DE

Convention de partenariat 2023
entre le Polinno
(communautés de communes Pays Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes, De Cèze-Cévennes)
et l'Agence pour le développement des métiers d'arts
en Ardèche étendue au nord du Gard et territoires limitrophes

Vu la charte de coopération 2023/2026 pour le développement des métiers d'art en Ardèche et Nord du Gard ;
Vu les séminaires du 3 mai, du 10 novembre et du 6 décembre 2022 dans le contexte de l'accompagnement par Territoire Conseil de l'étude sur le rapprochement entre le Polinno, porté par la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie et l'Agence pour le Développement des Métiers d'Arts
Vu le comité de pilotage stratégique du Polinno en date du 7 novembre 2022 actant les actions partenariales et communes avec l'Agence Pour Le Développement des Métiers d'Arts ;
Vu l'Assemblée Générale de l'Agence du 9 juin 2022 et des Conseils d'Administration du 26 septembre, 24 octobre, 9 novembre et 7 décembre 2022 actant les actions de coopération avec la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie et Le Polinno ;
Vu la précédente convention de partenariat en date du 6 décembre 2021 entre l'Agence pour le Développement des Métiers d'Arts et la Communauté de Communes Beaume-Drobie dans le cadre de Graines d'Ardèche menées avec le Polinno ;

Entre les soussignés :

La Communauté de communes (CDC) du Pays Beaume-Drobie, porteuse du Polinno, représentée par son Président Christophe DEFFREIX,
La CDC du Pays des Vans, représentée par son Président Joël FOURNIER,
La CDC des Gorges de l'Ardèche, représentée par son Président Luc PICHON,
La CDC De Cèze Cévennes, représentée par son Président Olivier MARTIN,
et
L'Agence pour le développement des métiers d'art, représentée par son Président Raoul L'HERMINIER,

Il a été convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 007-200039808-20230509-2023_05_002-DE

ARTICLE 1 : PREAMBULE

Le Polinno (porté par la CDC du Pays Beaume Drobie, en partenariat avec les CDC des Vans en Cévennes, des Gorges de l'Ardèche et De Cèze-Cévennes), et l'Agence pour le développement des métiers d'art, dans le cadre d'une **charte de coopération** pour le développement des métiers d'art en Ardèche étendue au nord du Gard et territoires limitrophes sur la période 2023-2026, ont défini des orientations prioritaires en matière d'accompagnement et de soutien à la filière des métiers d'art en lien avec les enjeux des territoires.

Trois ambitions de transformation territoriales ont été définies :

Ambition 1 : Des métiers d'art qui contribuent à une relocalisation de l'économie et au développement de l'économie circulaire à partir de ressources locales matérielles et immatérielles

Ambition 2 : Les métiers d'art, productions accessibles à tous et toutes au service de l'épanouissement individuel et du bien être dans l'espace public

Ambition 3 : La mise en marché des créations, vecteur d'une économie de proximité et durable et d'attractivité du territoire

En conséquence, trois objectifs principaux ont été définis :

- Sensibiliser les publics aux métiers d'art
- Accompagner et former les professionnels métiers d'art
- Promouvoir et commercialiser les savoir-faire et les créations métiers d'art

Enfin, pour atteindre ces objectifs, deux approches transversales sont aussi mises en œuvre pour :

- Co-construire les offres de services avec les métiers d'arts et les territoires à travers la mise en place d'ateliers collectifs dédiés.
- Favoriser l'innovation, dans une démarche de recherche et développement portant sur les processus de fabrication, de commercialisation ou d'entrepreneuriat.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

Pour l'année 2023, le Polinno et l'Agence pour le développement des métiers d'art se donnent deux objectifs :

- **Expérimenter une intervention croisée de l'Agence et du Polinno à l'échelle des 4 communautés de communes.** Cette expérimentation permettra :
  - tout d'abord d'évaluer l'impact de leur complémentarité en matière d'accompagnement des professionnels des métiers d'art.
  - ensuite, elle permettra de tester le modèle économique de la future entité qui devrait les réunir.

A cette fin, le Polinno confie à l'Agence une mission de prospection territoriale de 72 jours à l'échelle des 4 CDC, visant à détecter des potentiels économiques tant pour le Polinno que pour les professionnels des métiers d'art du territoire.

- **Inscrire le rapprochement Agence/Polinno dans un cadre partenarial plus large.**
- **Déterminer le meilleur scénario de rapprochement des deux entités.** A cette fin, et dans le prolongement de l'expérimentation citée ci-dessus, une étude sera conduite sur le modèle économique et la structuration juridique.

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 007-200039808-20230509-2023_05_002-DE

ARTICLE 3 : CONTENU DES ACTIONS

1- MISSION DE PROSPECTION TERRITORIALE DE PREFIGURATION DE RAPPROCHEMENT

★ **Veille sur les ateliers d'art du territoire :**

- au fil du travail de prospection, alimentation et mise à jour de la base de données existante, notamment sur les compétences de professionnels
- organisation d'un petit déjeuner thématique à destination des professionnels des métiers d'art

★ **Prospection auprès des acteurs locaux :** collectivités, entreprises, lieux culturels et patrimoniaux, afin de proposer les savoir-faire des métiers d'art, détecter des marchés potentiels à court et moyens termes, mettre en oeuvre des commandes et les suivre.

- **Les acteurs démarchés** seront en priorité des personnes morales pouvant générer des marchés dans les domaines suivants :
  - **Commande publique** : (ex : Mairies, CDC, syndicats, établissements publics etc.)

Marchés potentiels générés : aménagements urbains, cadeaux institutionnels, décoration d'intérieur, mobilier, acquisition d'œuvres d'art, signalétique, médiation culturelle etc.

  - **Commande privée** : ex : Payen, Béthanie, Melvita, architectes, BTP etc.

Marchés potentiels générés : cadeaux d'entreprises, cours et stages, séjours de cohésion, comités d'entreprises, décoration d'intérieur, mobilier, acquisition d'œuvres d'art, signalétique, coopération artiste/entreprise pour conception de produit etc.

  - **Secteur du patrimoine, tourisme et loisirs** (musées, offices du tourisme, hébergeurs, restaurateurs…), ex : Grotte Chauvet 2, Château de Vogüe, Galerie Mirabilia, Cité de la Préhistoire, Castanea, Mas Daudet, Muséum de l'Ardèche, Musée des Vans, Commanderie de Jalès, Grotte de la cocalière, cité renaissance de Barjac, office de tourisme de Méjannes-le-Clap etc.

Marchés potentiels générés : objets dérivés, expositions, dépôt ventes en boutique, aménagements intérieurs

  - **Secteurs de l'éducation (collèges, écoles) et socioculturels (médiathèque, écoles, ephad, centres sociaux, MJC, …)**

Marchés potentiels générés : promotion des savoir-faire en matière de cours, stages, ateliers pédagogiques, découvertes des métiers, ateliers d'histoire de l'art/créativité/art et numérique Micro-folie

Le choix des acteurs rencontrés sera arrêté lors d'une réunion avec les techniciens référents des 4 communautés de communes. A cette fin, une lettre de mission sera remise à l'Agence afin de faciliter la prospection.

- **Résultats attendus**

La prospection doit donner lieu à la formalisation de commandes. Compte-tenu de la période de crise économique actuelle, en raison d'une attitude générale de frilosité et de prudence, il paraît réaliste de préciser que certains marchés se concrétiseront dans les années suivantes, sur la base d'un travail de terrain poussé en 2023. Néanmoins l'Agence s'engage à entamer des démarches significatives pour 5 marchés en 2023, dont 2 à minima seront menés à terme. La commission de 10%, prélevée sur le montant total HT du marché, sera encaissée par la CDC du Pays Beaume-Drobie.

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 007-200039808-20230509-2023_05_002-DE

- **Méthode de prospection**

Pour ce travail de prospection, l'Agence ira à la rencontre des commanditaires, d'entretiens individuels ou en semi-collectifs. Elle mettra en place, à l'étape de définition de cahier des charges des offres, des "chahuts". Ces "chahuts" consistent à associer les commanditaires et les professionnels des métiers d'art lors de temps de réflexion et de prototypage rapides et collectifs.
2 chahuts seront réalisés durant l'année 2023.

★ **Conduite spécifique de l'action "Graines d'Ardèche"** sur le territoire des 4 CDC, avec mobilisation de 4 lieux partenaires (ex : SPL Cévennes d'Ardèche, Cité de la Préhistoire, Muséum de l'Ardèche, Maison du Gerboul, Commanderie de Jalès, Cité Renaissance de Barjac, Grotte de la Cocalière)

- **Présentation et objectifs généraux**

Cette action s'adresse aux professionnels métiers d'art désireux de créer des objets emblématiques en lien avec des sites patrimoniaux et touristiques de l'Ardèche et des territoires partenaires afin d'être diffusés et commercialisés au sein de leurs boutiques et points de vente.
L'Agence est chef de file de ce projet pilote. La place des Métiers d'art dans ce projet d'innovation consiste à créer des relectures contemporaines des patrimoines culturels de l'Ardèche et des territoires partenaires. Ces créations sont ensuite rendues visibles et commercialisés aux habitants et publics touristiques à des prix accessibles allant de 3€ à 40€ en moyenne.
Cette initiative repose sur une coopération multilatérale avec des structures patrimoniales et touristiques emblématiques. Les sites portent un rôle de promoteurs-ambassadeurs des collections « Graines d'Ardèche ».

En reliant le champ des métiers d'art avec les acteurs du tourisme, des loisirs et du patrimoine, ce marché s'appuie en effet sur plusieurs atouts et permet de :

- Créer une gamme d'objets « référentiels » des territoires et de qualité
- Qualifier et enrichir les patrimoines en travaillant sur des collections et des marqueurs emblématiques,
- Renforcer et accompagner les capacités de production locales des professionnels à travers le label « manufacture de proximité »
- Structurer une offre et un circuit de vente locaux plus spécialisé et qualifié en matière d'artisanat d'art et de créations locales
- Médiatiser les créations et les patrimoines et rendre possible l'accession d'objets d'arts au grand public

- **Mise en oeuvre sur le territoire Polinno**
  - **Bénéficiaires**

12 métiers d'art impliqués issus prioritairement du sud Ardèche et Nord Gard
4 lieux touristiques/patrimoniaux/de diffusion artistique

  - **Déroulement/Calendrier 2023**

Janvier/Avril : Conception-contractualisation avec 4 nouveaux sites du territoire Polinno
Avril/Mai : diffusion d'un appel à projet auprès des professionnels métiers d'art
Juin : comité de programmation avec les sites partenaires pour coopter les métiers d'art
Juillet/Août : trois journées d'immersions-rencontre au sein des sites
Septembre : 1 module de 3 jours d'accompagnement/protoypage au Polinno
Septembre/Décembre : propositions et fabrication de prototypes
Décembre : Comité de validation des prototypes et confirmations via commandes des sites
2024 : livraisons, commercialisation, médiations et évaluation

  - **Livrables**

1 appel à projet
2 CR des comités entre coordinateurs et partenaires
3 jours d'immersion sur site

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 007-200039808-20230509-2023_05_002-DE

3 jours d'accompagnement en manufacture de proximité
40 nouvelles créations « Graines d'Ardèche »
2 publications « catalogue des créations » et brochure « Graines d'Ardèche »

- **Perspectives**

400 pièces commercialisées en 2024
soit 8K€ en chiffres d'affaires prévisionnels après-vente en 2024

★ **Conduite spécifique de l'action "Terre création territoire"** : formation à la géologie et à la création d'émaux pour céramistes et verriers.

- **Contexte, description**

Soucieux de préserver l'équilibre écologique de leur environnement, de nombreux professionnels des métiers d'art du feu retrouvent l'intérêt de l'étude des ressources minérales locales pour en faire un moteur de création et d'innovation mais n'ont pas forcément de connaissances géologiques. Ce constat a donné l'envie à 3 acteurs locaux d'unir leurs compétences : Le Parc Naturel des Monts d'Ardèche labellisé Geopark par l'UNESCO, le Polinno et l'Agence pour monter un projet d'envergure : « Terre, Création et Territoire ». Cette collaboration a permis en 2020 à 9 céramistes et verriers de suivre une formation croisant la connaissance et découverte de sites géologiques du Géoparc. Après un temps de collecte de roches, les stagiaires ont pu réaliser un travail d'expérimentation et de recherche accueilli au Polinno autour de la création d'émaux. Une partie de ces créations ont ensuite été présentées dans une exposition « D'Émois en Émaux » itinérante en 2021 et 2022 sur 3 sites ardéchois (Le Polinno, Le Muséum de Balazuc, la Ferme de Bourlatier, la Maison du parc à Jaujac) et à la galerie Terre d'Aligre à Paris. Cette expérience a permis de confirmer le manque crucial de formations professionnelles courtes en Ardèche pour les métiers d'arts. Par ailleurs, la dimension et les contenus de « Terre Création et territoire » ont été reconnus comme particulièrement pertinents et utiles par les acteurs bénéficiaires, les partenaires et les publics. L'offre de formation « Terre Création et Territoire » est ainsi rééditée en 2023 en réponse à la forte demande des professionnels métiers d'arts de pouvoir poursuivre ou accéder à ce type de parcours, comme aux partenaires désireux de renouveler et développer cette expérience en matière de valorisation du territoire et des valeurs Géoparc.
Cette action s'adresse aux professionnels métiers d'art céramistes et verriers en priorité portant un intérêt pour se former à la géologie et à la fabrication d'émaux à partir de roches d'Ardèche. Cette formation courte organisée sur 7 jours peut accueillir un groupe de 10 à 15 stagiaires en septembre/octobre 2023.

La formation propose de renouveler les contenus et les approches proposées initialement, à savoir :

- Un partenariat tripartite Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche-Le Polinno CDC Beaume Drobie- L'Agence
- La sollicitation d'un organisme de formation pour accompagner les stagiaires
- La mobilisation de 3 intervenants-formateurs (2 géologues, 1 maître d'art)
- La diffusion d'un appel à projet auprès des professionnels pour s'inscrire à la formation
- La constitution d'un groupe de 10 à 15 stagiaires
- L'organisation de trois modules de formation sur 7 jours composés :
    - d'une initiation à la géologie et leur application théoriques sur le territoire avec des sortie sur sites permettant d'identifier et de collecter des roches spécifiques ;
    - Puis d'une session technique portant sur les méthodes et outils de broyage des roches ;
    - Enfin d'un travail d'expérimentation et de recherche autour de la fabrication d'émaux.
- L'accueil des modules de recherche et de fabrication sur le site du Polinno.
- La proposition et la préparation avec les stagiaires d'un parcours d'exposition auprès du grand public des créations

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 007-200039808-20230509-2023_05_002-DE

Pour cette nouvelle édition de la formation un travail de capitalisation et de communication plus spécifique sera mis en place en proposant de réaliser une publication sur support papier et un reportage sous forme d'une vidéo.

- **Calendrier 2023**

Janvier/Avril : conception de la formation et réunion entre les partenaires organisateurs, recrutement intervenants
Mai/Juin : diffusion d'un appel à projet auprès des métiers d'art
Juillet : confirmation du groupe de stagiaire et information préparatoire à la formation
Septembre/Octobre : mise en œuvre des 3 modules de la formation
Novembre/Décembre : Evaluation et préparation de la diffusion (exposition)

- **Mise en oeuvre sur le territoire Polinno**

- 1 visite sur un site du territoire pour l'initiation à la géologie afin de mettre en valeurs des ressources minérales locales (calcaire)
- 40% des céramistes et verriers sont issus du territoire Polinno
- Le cas échéant, exposition dans un lieu du territoire (musée, galerie etc.)

- **Perspectives 2024/2025**

1 exposition itinérante avec 100 nouvelles créations en émail d'Ardèche
3 sites d'accueil
5 mois d'expositions
1000 visiteurs

★ Dispositions générales

Ce projet fera l'objet d'une évaluation. Des critères et des indicateurs d'évaluation seront déterminés entre l'Agence et le Polinno au démarrage de l'opération. L'évaluation se fera au fil de l'eau, l'Agence s'engageant à alimenter un tableau de suivi de l'action élaboré sur mesure.
Au sein de L'Agence, les actions seront construites en lien avec les territoires et les structures concernées et en lien avec les équipes du Polinno et des personnes référentes à la CDC Beaume Drobie.
L'Agence et les métiers d'art mobilisés s'engagent à assurer le bon déroulement des actions, ainsi que la bonne mise en place des rendus attendus et des réalisations.
L'Agence assure la coordination, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre. Elle favorise autant que possible la rencontre et la découverte entre les professionnels des métiers d'art, les acteurs des territoires et la société civile.
Les acteurs partenaires des actions mettent à disposition ou prennent en charge les frais d'équipement, de fournitures et matériel liés à la mise en œuvre des actions.

2- ETUDE DE RAPPROCHEMENT

L'année 2023 sera aussi consacrée à la recherche des meilleures conditions de rapprochement entre l'Agence et du Polinno.
Il s'agira pour cela de poursuivre le travail entamé en 2022 dans le cadre d'un accompagnement proposé par Territoire conseil, dont la mission a été prolongée pour le premier semestre 2023. Deux thématiques seront travaillées, qui concourent au rapprochement des deux entités.

- Développement partenarial : l'action combinée des deux entités doit s'inscrire dans un cadre partenarial plus fort. A cet effet, l'Agence et le Polinno répondront à l'AMI "Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives". Le soutien de l'Etat permettrait, sous forme de consortium, de renforcer les synergies territoriales et professionnelles en matière de création et développement d'activités du secteur artistique et culturel. Une subvention sera sollicitée en

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 007-200039808-20230509-2023_05_002-DE

phase d'ingénierie de manière notamment à créer un réseau de coopération.

- Cadre économique et juridique : Territoire conseil étudiera les offres de services, modes de gouvernance, statuts juridiques des deux entités pour en faire une synthèse commentée lors d'un séminaire en avril 2023, au cours duquel les besoins en expertise complémentaire seront déterminés. Un dernier séminaire, en juin 2023, permettra de finaliser un cahier des charges. L'Agence sera maître d'ouvrage de l'étude. Elle se chargera de diffuser l'offre. Un comité de sélection réunira des représentants de l'Agence et des 4 Communautés de communes du Polinno.

L'étude débutera à l'automne 2023. Elle sera cofinancée par le Polinno dans le cadre du dispositif d'accompagnement sur mesure lié à la labellisation "Manufacture de Proximité".

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA PRESTATION ET MODALITES DE VERSEMENT DE L'ACTION "1- MISSION DE PROSPECTION TERRITORIALE DE PREFIGURATION"

La prestation sera réalisée entre le 1er mars 2023 et le 28 février 2024, à raison de 72 journées d'intervention, réparties comme suit :

Actions	4 CDC	Effets attendus	Jours	€/Jour	€TTC
Prospection ciblée	Recensement des professionnels Commande privée, commande publique, sites patrimoniaux et culturels, éducation/enfance/jeunesse	Fichiers prospects 2 à 5 marchés publics et privés Commercialisation Micro-folie itinérante	28	350	25 200€
Chahuts	Temps de créativité et prototypage associant commanditaires et PMA	Formalisation des marchés	20	350	
Graines d'Ardèche	De nouveaux sites partenaires (ex : Castanea, Cité de la Préhistoire, Commanderie de Jalès, Grotte de la Cocalière)	Nouveaux marchés objets dérivés Nouveaux PMA mobilisés	12	350	
Terre création territoire	Des roches locales non explorées (hors PNR)	Créations identitaires Nouveaux PMA mobilisés	12	350	
Frais annexes	Déplacements, coordination, évaluation				2 800€
				TOTAL	28 000€

Le montant de la prestation sera versé par mandat administratif sur le compte :

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 007-200039808-20230509-2023_05_002-DE

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	08911	00020610401	58	EUR

Domiciliation
CCM AUBENAS

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8089 1100 0206 1040 158

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM AUBENAS
43 BOULEVARD GAMBETTA
07200 AUBENAS
0 820 821 471 (Service 0,12 €/min + prix appel)

Titulaire du compte (Account Owner)
L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT
DES METIERS D'ART
555 CHEMIN DES TRAVERSES
07200 LACHAPELLE SOUS AUBENAS

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :
- 40% au démarrage, soit 11 200 euros,
- 30% en juillet 223, soit 8 400 euros
- le solde à la clôture de l'opération, soit 8 400 euros.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISME BENEFICIAIRE

L'Agence s'engage à :

- Gérer avec toute la rigueur désirable les fonds qui lui sont attribués et à en garantir une destination conforme à la nature du projet tel que défini dans les articles 1 et 2,

- Fournir les documents suivants en application des dispositions législatives et réglementaires :

  - Un compte-rendu de bilans d'activités et financier, s'il n'a pas déjà été produit pour obtenir le solde de la subvention ; ce document doit attester de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention et faire apparaître l'ensemble des charges et produits affectés à la réalisation du projet ainsi que les écarts entre le budget prévisionnel et les dépenses effectivement réalisées,

  - Une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé (exercice correspondant au versement du solde), ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité (article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales).

  - Ces documents doivent être transmis dans les six mois suivant la fin de l'exercice du versement du solde.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE PUBLICITE

L'Agence s'engage à mentionner dans chacun des supports de communication relatifs à la présente convention :

- le partenariat financier avec les 4 Communautés de communes signataires via les logotypes, communiqués de presse, panneaux d'information sur site et ou lieux de promotion de l'opération.
- le financement européen Leader Ardèche3
- les labels d'Etat "Manufacture de proximité" et "Microfolie"

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 007-200039808-20230509-2023_05_002-DE

Ces soutiens financiers doivent être également mentionnés lors des relations avec la presse écrite, parlée et audiovisuelle.

ARTICLE 7 : MODIFICATION

Toute modification de la présente convention se fera par avenant.
En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 : DUREE

La présente convention couvre la période du 1er mars 2023 au 28 février 2024.

Fait à Chandolas le 25 avril 2023

Pour L'Agence
Le Président
Raoul L'Herminier

Pour La CDC Beaume Drobie
Le Président
Christophe Deffreix

Pour la CDC Pays des Vans en Cévennes
Le Président,
Joël FOURNIER

Pour la CDC Gorges de l'Ardèche
Le Président,
Luc PICHON

Pour la CDC De Cèze-Cévennes
Le Président,
Olivier MARTIN